



MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 12 janvier 2024, s'est assemblé, en date du 17 janvier 2024 à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Martine LECOULEUX, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h00.

Présent(e)s : Mme LECOULEUX Martine, Maire, MM. MESNIER David, BERJONNEAU Jacques, Mme PILLET Anne-Sophie, M. ARNOUD Alain, Adjoint, M.M COUTAUD Yannick, BRULATOUT Damien, MM. NOEL Michel, LAFOURCADE Jean-Claude, MICHENAUD Christophe, conseillers municipaux.

Absents / Excusés : Mme CABIROL Sandrine, M. HORRU Jean-Michel

M. MESNIER David a été élu secrétaire.

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice :	12
Conseillers Municipaux présents :	10
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir :	0
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés :	2

ORDRE DU JOUR :

-  Débat d'Orientation Budgétaire
-  Travaux
-  Implantation de la supérette API
-  Cérémonie des Vœux et Repas offert aux Aînés
-  Questions et Informations diverses

Le Conseil Municipal, ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, après lecture, les procès-verbaux établis à la suite de ses séances du 16 novembre 2023 et du 12 décembre 2023.

MAIRIE : 46 Le Bourg - F 33230 Saint-Christophe-de-Double
Téléphone : **+33 (0)5 57 69 51 11**

communedestchristophededouble@orange.fr

www.saintchristophededouble.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h le vendredi de 9h à 12h

1. FINANCES – Débat d'orientation budgétaire

✓ Demande de subvention DETR et Département Dossier Eglise

Après avoir réalisé en 2023 les travaux de couverture prévus en 2022 en raison de l'attente de la disponibilité de l'entreprise, Martine Lecouleux, Maire, explique la nécessité de la poursuite des travaux de réfection de l'Eglise. Les travaux envisagés concernent la restauration des murs en pierre de la nef et de la Narthex, la peinture intérieure et la restauration de sept vitraux (Baies n°0, 1, 2, 3, 5, 7 et 9).

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 137 773.47 € HT

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal, considérant la réalisation indispensable de cette opération, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **D'approuver** le dossier technique et financier présenté pour la réalisation des travaux précités ;
- **Sollicite** une subvention « Patrimoine Rural Non Protégé » auprès du Département
- **D'assurer** le financement complémentaire par autofinancement ;
- **De prévoir** les crédits nécessaires au budget 2024 ;
- **Charge** Madame le Maire d'assurer toutes les formalités nécessaires à la réalisation des travaux ;
- **D'adopter** le plan de financement suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	% du HT
Travaux église			Aides publiques :		
Réfection des vitraux	61 233.23 €	73 479.88 €	Etat : DETR (Report du dossier refusé en 2023)	48 220.71 €	35%
Peinture	27 546.75 €	38 980.14 €	Département de la Gironde PRNP 2023 (Demande sur vitraux et peinture)	10 796.00 €	8 %
Réfection des murs en pierre	37 542.74 €	45 051.29 €	Département de la Gironde PRNP 2024 (Demande sur murs en pierre apparente)	14 698.05 €	11 %
Réfection de la narthex	11 450.75 €	13 740.90 €	Sous-total :	73 714.76 €	54 %
			Autofinancement : Fonds propres	91 613.41 €	
					46 %
TOTAUX	137 773.47 €	165 328.17 €		165 328.17 €	100.00%

Vote :

Pour 10
Contre 0
Abstention 0

✓ Demande de subvention Voirie – Route des Brugeots

Martine LECOULEUX, Maire, explique que les la route des Brugeots qui est en très mauvais état doit être refaite.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à **36 976.20 € TTC**

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal, considérant la réalisation indispensable de cette opération, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- **D'approuver** la réalisation des travaux précités ;
- **D'assurer** le financement complémentaire par autofinancement ;
- **De prévoir** les crédits nécessaires au budget 2024 ;
- **Charge** Madame le Maire d'assurer toutes les formalités nécessaires à la réalisation des travaux ;
- **D'adopter** le plan de financement suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	% du HT
Travaux église			Aides publiques :		
Laurière – route des Brugeots mitoyenne avec St Antoine	30 813.50 €	36 976.20 €	DETR-PRIORITE 2	10 784.00 €	35%
			Département de la Gironde	12 940.00 €	30%
			Sous-total :	23 724.00 €	65%
			Autofinancement : Fonds propres	13 252.20 €	
					35%
TOTAUX	30 813.50 €	36 976.20 €		36 976.20 €	100.00%

Vote :

Pour 10
Contre 0
Abstention 0

✓ Demande de subvention Supérette API

Martine LECOULEUX, Maire, explique que pour l'installation de la Supérette multiservices, il convient de la raccorder au réseau électrique et de faire une plate-forme stabilisée par une entreprise.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à **6 316,00 € HT**

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal, considérant le manque total de commerces d'alimentation sur la commune, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- **D'approuver** la réalisation des travaux précités ;
- **D'assurer** le financement complémentaire par autofinancement ;
- **De prévoir** les crédits nécessaires au budget 2024 ;
- **Charge** Madame le Maire d'assurer toutes les formalités nécessaires à la réalisation des travaux ;
- **D'adopter** le plan de financement suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% du HT
Travaux d'installation		Aides publiques :		
Travaux de terrassement	4 990,00 €	ANCT	5 000,00	79,16 %
Raccordement électrique	1 326,00 €			
		Sous-total :	5 000,00 €	
		Autofinancement :		
		Fonds propres	1 316,00 €	20,84 %
TOTAUX	6 316,00 €		6 316,00 €	100,00%

Vote :

Pour 10
Contre 0
Abstention 0

2. Adressage

L'adressage va être une obligation pour toutes les communes. Il s'agit de dénommer les voies et lieux-dits y compris les voies privées ouvertes à la circulation desservant des maisons.

La société EDENMAP peut apporter son aide de deux façons : la première où se sont eux qui font les corrections d'adressage sur le site et la seconde où ils apportent simplement leur aide. Il est décidé de choisir la seconde solution.

Vote :

Pour 10
Contre 0
Abstention 0

3. Logements sociaux

Le Conseil Municipal de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire sur les travaux réalisés des logements sociaux,

CONSIDERANT que les travaux visent à une amélioration énergétique des logements ;

CONSIDERANT que le logement situé 28 le Bourg est vacant ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de fixer le loyer à 500.00 € par mois

Vote :

Pour 10
Contre 0
Abstention 0

4. Questions et informations diverses

- ✚ Un plan de l'aire de Camping-Car Park modifié pour conserver au maximum les arbres est présenté. Ce projet bénéficie de subventions du Département, de la CALI et de l'Europe.
- ✚ Au restaurant la Forêt, des emplacements de stationnement réservé aux handicapés seront matérialisés, et la terrasse repeinte avant l'été, l'étanchéité de la véranda sera revue par les agents du service technique. Des caméras de surveillance ont été mises en place par Sandrine et Pascal GODET, gestionnaires, et sont signalées par des panneaux spécifiques.
- ✚ L'extension de l'assainissement collectif pour les terrains situés n°13 et 13Bis dans le Bourg a été réalisée par le SIAEPA de St-Médard-de-Guizières.
- ✚ La toiture de la nef de l'église est terminée, restent les cheminées à refaire. Les poêles seront livrés le 6 février. Les prochains travaux de la tranche 1 concernent la réfection des arcades.
- ✚ La couverture de l'atelier très endommagée par la grêle, a été refaite en bacs acier.
- ✚ L'école va voir ses effectifs en baisse pour la rentrée 2024 puisqu'il y a un gros départ de CM2 et peu d'enfants en PS. Elle bénéficiera pour 2024 d'une mesure de sauvegarde mais le problème d'effectif sera le même en 2025.
- ✚ Le pont de Serpe est en mauvais état, des panneaux interdiction aux 3.5 tonnes seront installés.
- ✚ La somme de 4160.00 € a été perçue au titre de la taxe sur les logements vacants dont 3172.00 € sont reversés à la CALI.
- ✚ La commune a déposé un recours à la commission interministérielle contre la décision de non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022.
- ✚ Gilles GIMBERTEAU succède à Jean BAZILE dans la salle des mariages où il y expose quelques-unes de ses peintures. Le vernissage aura lieu le 19 janvier à 15h30.
- ✚ Cette année se sont les plus de 70 ans qui se retrouveront pour un repas convivial à l'espace culturel le 20 janvier, suivi des vœux de la municipalité à 16h30.
Un colis sera porté aux personnes qui n'auront pas pu se déplacer au repas.
- ✚ L'assemblée générale de l'association 'Festanim' a eu lieu le 30 décembre. Elle n'était pas ouverte au public. Le bureau est composé de trois personnes : Présidente Marie-Anne de Beauchamp, Secrétaire Christian de Beauchamp, Trésorier Xavier Gaume.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20H30.

**Prochain Conseil Municipal
Jeudi 22 Février 2024 à 18H00**

Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au registre des délibérations de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal :

www.saintchristophededouble.fr

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

La Maire,

Le Secrétaire de séance,

